

Affichée le 13 février 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 8 février 2024**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 29
Pouvoirs : 7
Votants : 36

Date de convocation : 31 janvier 2024
Date d'affichage : 1^{er} février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Isabelle Baumgarth-Marjerie, assistante à la direction générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

Avaient donné pouvoir :

Monsieur MONGIN Claude à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul
Monsieur GHOZLAND Cyril à Madame FLECK Christine
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick
Monsieur BENSAL Malek à Madame BOURGUIGNON Valérie
Madame COURTYTERA Véronique à Madame GAIR Laurence
Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame CAPIROSSI Pascale

Excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur WITTMAYER Bruno

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°015/2024**OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ POUR L'ANNÉE 2024****Le Conseil communautaire,**

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif à l'attribution des subventions versées aux associations et aux personnes de droit privé pour l'année 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°030/2015 du Conseil communautaire en date du 15 novembre 2015 portant sur l'approbation et la signature de la convention relative au financement du réseau de communications électroniques à Très Haut débit (FTTH) entre le Syndicat Seine-et-Marne Numérique et la communauté de communes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°023/2022 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 portant sur l'attribution d'une subvention annuelle à l'association Travail Entraide pour la période triennale 2022 à 2024 ;

Vu la délibération n°003/2024 du Conseil communautaire en date du 19 janvier 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024 ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire pour 2024 ;

Vu la délibération n°009/2024 du Conseil communautaire en date du 8 février 2024 portant sur le renouvellement de l'adhésion et le versement de la contribution annuelle au fonds d'accompagnement au réseau IMVS pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°010/2024 du Conseil communautaire en date du 8 février 2024 portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Mission locale du Plateau de Brie pour l'année 2024 ;

Vu la délibération n°012/2024 du Conseil communautaire en date du 8 février 2024 portant sur l'attribution de subventions exceptionnelles à trois associations sportives du territoire, GTO Rugby Centre 77, Ozoir Basket Club 77 et USC Lésigny section tennis ;

Considérant le souhait de la communauté de communes de participer au fonctionnement de certaines associations et de financer l'installation de la fibre sur son territoire ;

Considérant, conformément à l'article L. 2311-7 susvisé du CGCT, que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Considérant l'avis de la commission des finances en sa séance du 30 janvier 2024 ;

Considérant l'avis du bureau communautaire en sa séance du 30 janvier 2024 ;

Considérant que Mesdames et Messieurs Jean-François Oneto, Yvonne Badoz-Griffond, Madani Khaloua, Anne-Laure Fontbonne et Dominique Rouen sont membres du conseil d'administration de l'association de la Mission locale du Plateau de Brie, ils ne prennent pas part au vote pour le versement de la subvention à cette association dont ils sont membres ;

Considérant que Messieurs Michel Papin et Alain Green sont membres du conseil d'administration de l'association Travail Entraide, ils ne prennent pas part au vote pour le versement de la subvention à cette association dont ils sont membres ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité des votants,

- **Décide de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du budget primitif 2024 comme suit :**
 - Subvention d'équipement (chapitre 204) :**
 - Seine-et-Marne Numérique : 84 000 euros (montant prévisionnel) ;
 - Subventions de fonctionnement (chapitre 65) :**
 - Initiative Melun-Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne : 16 260,30 euros ;
 - Mission Locale Plateau de Brie : 78 978,60 euros ;
 - Travail entraide : 81 000 euros ;
 - Subventions exceptionnelles (chapitre 65) :**
 - Gretz-Tournan-Ozoir Rugby Centre 77 : 4 000 euros ;
 - Ozoir Basket Club 77 : 4 000 euros ;
 - Union Sportive et Culturelle de Lésigny, section Tennis : 4 000 euros ;
- **Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les procédures et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 8 février 2024**

**Le Président,
Jean-François Oneto,**



**La Secrétaire de séance,
Christine Fleck,**

